HANDISERE

Territoire Isérois

APF France handicap

Printemps 2019

ÉQUIPÉES PRINTANIÈRES

ACTUALITÉS

Au nom des droits des femmes handicapées

P. 6

VIE ASSOCIATIVE

Action militante nationale d'APF France handicap

P. 7

DOSSIER

Le 22 février, Grenoble accueillait Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées

P. 10

SOMMAIRE

Actualités et Informations p. 3

Vie associative p. 7

Dossier : le grand débat p. 10

Mand'APF p. 14

Portrait p. 16

Ressources p. 17

Evènement p. 18

Club Loisirs p. 19

Agenda p. 23

Contacts - Bon d'adhésion p. 24

Nous vous accueillons à la délégation départementale

Horaires

Lundi au Jeudi de 9h à 12h30

et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9h à 12h30

A Grenoble

au 21 Bis av Marcelin Berthelot,

38100 Grenoble

Téléphone : **04 76 43 13 28**

E-mail : **dd.38@apf.asso.fr**

Et à Vienne

au 2, place du 19 Mars 1962

38200 Vienne

Téléphone : **04 74 85 71 09**

E-mail : **dda.38@apf.asso.fr**

ÉDITOS

La crise des « gilets jaunes » a conduit le Président de la République à lancer un grand débat national, auquel l'ensemble de la population est invitée à participer.

APF France handicap a mis en ligne une plate-forme de contribution estimant que les préoccupations des personnes en situation de handicap étaient exclues de ce grand débat.

Nous espérons que vous avez pu, exprimer vos revendications, c'est une opportunité pour vous faire entendre car quatorze ans après la loi de 2005 les droits fondamentaux ne sont toujours pas respectés.

Indépendamment du débat public, vous êtes sollicité pour l'élection du CAPFD, la démocratie initiée par APF France handicap vous donne le choix pour l'élection des personnes qui seront vos représentants au sein des instances locales.

Après le temps des débats mentionnés par Chantal, marqués par la venue de la Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées à Grenoble, place désormais à l'action pour nous faire entendre : à l'occasion de l'anniversaire des 2 ans du quinquennat d'Emmanuel Macron, votre délégation va s'investir dans une manifestation APF France handicap d'ampleur nationale. Vos élus seront sur la route toute une semaine pour dénoncer la précarité et l'exclusion au quotidien de millions de personnes en situation de handicap et proposer des mesures et des solutions concrètes. Nous aurons de quoi dire grâce aux travaux menés par nos groupes de travail : santé, accessibilité, parentalité, etc.

Ce printemps sera également riche en événements, mis en œuvre par les salariés et les bénévoles du territoires : les rendez-vous sont donc pris pour les temps forts que sont la randonnée de Vienne le 31 mars, le Rallye Moto le 25 mai et le Trail APF le 15 juin. Sans oublier toutes les sorties et activités qui jalonnerons les semaines jusqu'à l'été.

Prochaine Conférence Nationale du Handicap : juin 2019 !

A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2018, s'est réuni à l'Elysée le Comité de pilotage de la 5e Conférence nationale du handicap (CNH). Elle sera clôturée par le président de la République en juin 2019.

Le Comité de pilotage est composé de trente -cinq membres, acteurs de la société civile et membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) dont fait partie APF France handicap.

Ouverture de cinq chantiers nationaux

Dans le but de simplifier la vie des personnes en situation de handicap, cinq chantiers majeurs sont lancés pour :

1. Améliorer les conditions d'octroi de la prestation de compensation du handicap (PCH) afin de mieux prendre en compte les besoins des adultes handicapés. Par exemple, pouvoir apporter un soutien aux parents en situation de handicap.

2. Trouver des alternatives au départ de citoyens français en Belgique. Par exemple, des adolescents en situation de handicap, qui relèvent de la protection de l'enfance et qui, à l'âge adulte, doivent partir en Belgique faute de solutions disponibles en France.

3. Revoir le statut et la gouvernance des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour en améliorer le fonctionnement et l'efficacité.

4. Mieux prendre en charge les besoins des enfants handicapés en simplifiant le dispositif d'allocation. Il s'agit de revisiter les deux prestations destinées aux enfants, à savoir l'Allocation d'éducation enfants handicapés (AEEH) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Par exemple, pour pouvoir acquérir plus facilement des tablettes avec des supports pédagogiques adaptés.

5. Assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap dans la construction des politiques publiques.

Les trois premiers chantiers sont confiés à des groupes de travail nationaux qui associent les administrations centrales, la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie (CNSA), les Agences régionales de santé (ARS), les Conseils départementaux et les membres des commissions spécialisées du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Le quatrième chantier sera piloté par Daniel Lenoir, Inspecteur général des affaires sociales sur les besoins de compensation du handicap pour les enfants ; le cinquième par un duo composé d'un parlementaire, Thierry Michels, et de Carine Radian, membre du CNCPH et cadre à Engie.

Les propositions issues des cinq grands chantiers seront incluses dans le rapport rendu au parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'assemblée nationale.

TOUS CONCERNÉS MOBILISÉS
CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 2018-2019

Les ascenseurs obligatoires à partir de trois étages

Les ascenseurs seront bien obligatoires dans tous les immeubles d'au moins trois étages. La seconde version du décret est conforme à l'engagement du Premier ministre, contrairement à la première. Une victoire qui ne compense pas le recul de la loi Élan.

Un haut après des bas. Et débats. Les ascenseurs seront désormais obligatoires dans tous les immeubles neufs d'au moins trois étages, en plus du rez-de-chaussée (R+3). Le nouveau projet de décret, transmis mi-janvier pour avis au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), n'impose plus aucune autre condition.

APF France handicap a donc obtenu gain de cause. Le dernier épisode d'une histoire à rebondissements.

De longue date, les associations de personnes handicapées réclament un abaissement du seuil à partir duquel un ascenseur est obligatoire, fixé à 4 étages (R+4). En vain. La dernière tentative de conciliation, en 2014, sous l'égide de la sénatrice Campion, se solde par un échec.

Une promesse pour faire passer la loi Élan

Le vote de la loi Élan va changer la donne. Le texte, définitivement adopté en octobre par le Parlement, ramène de 100 % à 20 % la part de logements devant être totalement accessibles dans les immeubles neufs. Un véritable recul des droits. Pour faire passer la pilule, le Premier ministre décide donc de lâcher du lest sur les ascenseurs.

« Nous allons, par voie réglementaire, dans les mois qui viennent, rendre obligatoire la construction d'ascenseurs dans les immeubles de trois étages et plus », déclare Édouard Philippe, le 27 septembre. Mais le premier projet de décret, fourni au CNCPH en décembre, ne respecte pas cet engagement. Il stipule qu'un ascenseur deviendra obligatoire à partir de trois étages au-dessus ou en dessous du rez-de-chaussée (R+3), uniquement si l'immeuble compte, par cage d'escalier, au moins douze logements en étages. Concrètement, une construction de trois étages avec quatre appartements au rezde-chaussée, quatre au premier étage, quatre au deuxième et trois au troisième (soit quinze appartements au total, dont onze en étages) n'y sera pas soumis. Pire encore, certains immeubles de quatre étages, voire plus, y échapperont désormais. Inacceptable pour APF France handicap qui monte aussitôt au créneau.

Un petit progrès après un grand recul

Un mois plus tard, le gouvernement accepte de corriger sa copie. Il supprime le nombre minimal d'appartements figurant dans le décret. Les ascenseurs deviendront donc obligatoires dans tous les bâtiments d'au moins trois étages. AFP France handicap s'en est félicitée, dans un récent communiqué publié avec le

GIHP. Mais ce progrès « ne doit pas occulter le recul de la loi Élan, souligne-telle. Ce quota touche gravement à l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et va à l'encontre du respect du droit au logement et du processus de transition inclusive. »

Franck Seuret

AAH en couple : les cinq raisons pour lesquelles le gouvernement

La suppression de la prise en compte des ressources du conjoint pour le calcul de l'AAH est l'une de nos principales revendications actuelles. Mais le gouvernement s'y oppose fermement. Il l'a encore fait savoir lors des récents débats, à l'Assemblée nationale, sur une proposition de loi de Marie-George Buffet qui suggérait de supprimer la prise en compte des revenus du mari, pacsé ou concubin pour le calcul de l'allocation adulte handicapé. L'objectif était de mettre fin au lien de dépendance financière entre le bénéficiaire de l'AAH et son conjoint. Ce ne sera donc pas pour demain...

Voici les arguments avancés par le gouvernement :

1 – L'AAH est le plus favorable des minima sociaux

Comme tous les minima sociaux, l'AAH est assortie d'une condition de ressource calculée à l'échelle du foyer et non pas individuellement. Mais son montant (860 €) « *est plus élevé que d'autres minima, en particulier le revenu de solidarité active* [550 € pour une personne seule], souligne Sophie Cluzel, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

2 – Le droit commun doit prévaloir

« *Le projet global du gouvernement vise à reconnaître dans les citoyens en situation de handicap des citoyens à part entière et non des citoyens à part* », martèle Sophie Cluzel. Pour elle, il ne serait donc pas logique d'accorder aux allocataires de l'AAH la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint qui s'applique à tous les minima sociaux.

3 – La solidarité nationale ne doit pas se substituer à la solidarité familiale

« *L'AAH s'articule avec les solidarités familiales, notamment la solidarité entre époux reconnue par le droit civil et qui constitue un principe de base de notre modèle social* », insiste Sophie Cluzel.

4 – Il faut attendre la mise en place du revenu universel d'activité

« *Je ne suis pas défavorable à ce que nous puissions requestionner l'articulation entre solidarité familiale et solidarité nationale,* temporise Sophie Cluzel. *Mais il est nécessaire de le faire dans un cadre plus global.* » Et ce cadre sera celui du débat sur la fusion des minima sociaux, dont l'AAH, dans le revenu universel d'activité.

5 – Cette mesure coûterait cher

« *Son impact budgétaire serait très significatif* », a avancé Sophie Cluzel, sans plus développer. Dans son rapport sur sa proposition de loi, Marie-Georges Buffet l'évaluait à 360 millions d'euros. Soit seulement 3,6% du budget global que représente l'AAH.

Franck Seuret

Au nom des droits des femmes handicapées.

APF France handicap vient de finaliser un plaidoyer pour les droits des femmes en situation de handicap en se basant, notamment, sur les résultats d'une vaste enquête en ligne.

« Un jour, un recruteur m'a dit : "Avec une femme ce n'est déjà pas facile mais si en plus elle est en fauteuil, on n'a pas fini." » « J'ai mis trois ans à trouver un gynécologue qui n'ait pas un discours eugéniste et accepte de m'expliquer les risques, pour moi et l'éventuel bébé. » « Plusieurs hommes ont profité de mon handicap pour abuser de moi. Mais être en situation de handicap psychique rend "moins crédible" une plainte. »

Trois femmes, trois témoignages, trois extraits des plus de 3 100 réponses à l'enquête en ligne menée par APF France handicap en janvier et février 2019.

Le questionnaire visait à mieux cerner les difficultés rencontrées par les femmes en situation de handicap. Et à permettre à l'association de finaliser son plaidoyer au titre évocateur : Femmes en situation de handicap : stop aux stéréotypes, aux inégalités et aux violences. Il a été rendu public le 8 mars, lors de la Journée internationale des droits des femmes.

Population dominée à double titre

92 % des répondantes estiment que leurs problématiques ne sont pas bien prises en compte dans les politiques du handicap. Pour 83 % d'entre elles, le fait d'être une femme et en situation de handicap rend leur vie quotidienne plus difficile. Et près de 40 % estiment avoir été victimes de discriminations. Historiquement, femmes et personnes handicapées font partie des populations dominées, victimes de préjugés et discriminées. Certes, les citoyens handicapés se battent pour l'égalité et l'effectivité de leurs droits mais ces combats restent menés au nom des "personnes", très rarement au nom d'"hommes" ou de "femmes". « Les populations en situation de handicap semblent victimes d'un phénomène d'asexualisation, pointe APF France handicap. La problématique de genre reste donc encore trop peu prise en compte. »

Une liste de revendications

Sa commission Défense et promotion des droits et libertés a défini des revendications. Telle la visibilité des femmes en situation de handicap dans toutes les statistiques mais aussi dans toutes les campagnes d'information. Elle demande, par ailleurs, la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH. Comme le développement d'un réseau handi-gynéco, la création de services d'accompagnement sexuel ou le développement de solutions d'accueil accessibles et adaptées pour les femmes en situation de handicap victimes de violences. Franck Seuret

Un plaidoyer à découvrir sur : apf-francehandicap.org/femmes

Du 7 au 14 mai : Action militante nationale d'APF France handicap

Le deuxième anniversaire du quinquennat d'Emmanuel Macron arrive déjà à grands pas : le 7 mai sera celui de son élection et le 14 mai celui de son investiture.

En 2017, le candidat Emmanuel Macron posait le sujet du handicap comme une priorité de son quinquennat mais à l'aune de cet anniversaire, APF France handicap considère que la politique du handicap n'est pas à la hauteur au regard des situations d'urgence et de précarité que rencontrent les personnes en situation de handicap et leurs proches, au quotidien. Pire, des situations se dégradent avec le recul de certains droits : complément de ressources, prestation de compensation, accessibilité des logements, etc. Il s'en suit un ressenti général de ne pas être pris en compte par le Président de la République, son gouvernement et plus généralement par les politiques publiques, comme en témoignait le baromètre de la confiance organisé en 2018 conjointement avec l'Ifop et dont la version 2019 est en cours.

Afin de faire savoir notre mécontentement, APF France handicap va organiser une action médiatique d'envergure nationale entre le 7 et le 14 mai prochain. Il s'agira de « caravanes » qui parcourront la France pour porter nos messages et qui termineront leur périple à Paris où sera organisée une manifestation. L'une d'entre elle partira de Grenoble. Elles auront toutes pour objectifs de :

1. **Dénoncer la précarité et l'exclusion** au quotidien de millions de personnes en situation de handicap

2. **Proposer des mesures et des solutions** sur des thèmes aussi concrets que l'autonomie, les ressources, l'accès au logement, aux transports, aux établissements recevant du public, etc.

3. **Valoriser des initiatives locales** mises en place par les collectivités locales, les associations, les entreprises, APF France handicap, etc.

Obtenir des réponses concrètes, notamment en vue de la Conférence nationale du handicap qui se tiendra en juin 2019
Ce sera aussi l'occasion de faire des liens avec les conclusions et les suites du Grand débat national, la réforme Grand âge et autonomie, notre projet associatif « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » ainsi qu'avec nos partenaires associatifs locaux et nationaux.

Nous vous donnons donc rendez-vous sur le site internet apf-francehandicap.org ainsi que sur les médias locaux et nationaux pour suivre cette opération. Nous réaliserons également une rétrospective qui paraîtra dans l'édition été 2019 du Handisère.

L'inclusion : un partenariat pour passer des mots à la réalité

Dans le cadre du projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'inclusion de jeunes en situation de handicap, le lycée ISER Bordier et APF France handicap ont noué un partenariat autour des sports d'hiver.

Tout au long de la saison, des élèves de l'Institut d'Education Motrice APF et des élèves de 2nde et de 1ère ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) et ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social) du lycée ISER Bordier ont vécu des aventures communes :

Tout au long du cycle de ski de fond à Autrans, qui a débuté le 10 janvier 2019, et qui a permis d'apprendre les bases de la glisse et de mettre en pratique le « vivre ensemble », malgré des conditions météo parfois difficiles…

Ces cycles ont également permis des rencontres particulières comme lors de la séance du 14 février où Armand Thoinet, aventurier et ambassadeur Sport & Handicap de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est venu témoigner de son parcours pour lutter contre la Sclérose en Plaques au travers d'aventures sportives exceptionnelles : www.lesdefisdarmand.com

Armand Thoinet avec les jeunes de l'IEM APF et du lycée ISER Bordier

Point fort de ce partenariat, le séjour organisé du 27 janvier au 1er février 2019 à Courchevel au cours duquel 6 jeunes en situation de handicap, avec leurs 3 accompagnateurs, ont été inclus aux 22 élèves du lycée et leurs 3 professeurs encadrants. Une aventure sportive et humaine forte en émotions et en sensations : des temps de vie collective aux séances de ski (debout ou assis !), les jeunes ont noué des véritables relations.

Sensibilisation Scolaire au handicap

- **Sensibilisation Scolaire au handicap**

En janvier dernier, les apprentis de la Maison Familiale Rurale de Saint-Egrève sont venus visiter la Délégation à Grenoble et ont testé les fauteuils roulants manuels. Ils se sont également rendus au Chevalon de Voreppe pour échanger avec des jeunes en situation de handicap.

En ce début d'année, plusieurs établissements nous ont accueillis dans leurs locaux pour des ateliers de sensibilisation : l'école Nicolas Chorier,

l'école Simone Lagrange, l'école Alphonse Daudet et le Centre de Formation Professionnelle Charmilles.

Et d'autres sont prévus au printemps !

Si vous souhaitez participer à ces temps d'échange avec des jeunes de tous âges ou si vous connaissez des établissements qui souhaiteraient nous accueillir, n'hésitez pas à contacter Cinthya au 04 76 43 13 28 ou par mail cinthya.ferrand@apf.asso.fr

Une belle initiative pour l'accès au travail des personnes en situation de handicap

- **La plateforme de Talents H plus, a été créée à l'initiative de l'AFIPH et d'APF France handicap pour accompagner l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail.**

Cette interface permet :

- Aux entreprises, de faire part de leurs projets de recrutement (CDD CDI, Alternance) ou d'accueil en stage de candidats en situation de handicap.
- Aux personnes en situation de handicap en recherche d'emploi de proposer leurs compétences et d'être accompagnées dans la mise en relation avec des employeurs.

Site : www.talentshplus.org

Le 22 février, Grenoble accueillait Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées

Evénement à Grenoble : Sophie Cluzel a décidé d'y organiser son Grand débat national sur le thème « Inclusion et handicap » autour de 4 thèmes : société inclusive, scolarité, emploi, activités de loisirs. A l'occasion de sa venue, APF France handicap a pu rencontrer la Secrétaire d'Etat, tout d'abord lors de sa visite à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) le matin, mais également lors du débat l'après-midi organisé à la Maison des Associations. De quoi s'informer sur les actions du gouvernement en cours et de confronter les idées et les points de vue, entre accords et désaccords…

Voici un retour sur ces deux rencontres en une journée…

Visite et rencontre à la Maison Départementale de l'Autonomie

Présents :

- Sophie Cluzel
- Lionel Beffre, Préfet de l'Isère
- Les députés et sénateurs de l'Isère
- Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil Départemental de l'Isère
- Laura Bonnefoy, Vice-présidente du Conseil départemental chargée de la dépendance et des handicaps
- France Lamotte, Directrice de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Les représentants associatifs locaux : Afiph, Apajh, Arist, Handiréseaux38, Sainte-Agnès, Unafam 38, APF France handicap, etc.

La rencontre a commencé par une visite des locaux de la MDA puis les acteurs se sont retrouvé en séance pour des échanges :

Présentation de la MDA par Jean-Pierre Barbier :

La MDA a reçu plus de 80 000 nouvelles demandes en 2018 contre 50 000 en 2015, pour un budget de 180 million d'euros consacré aux personnes en situation de handicap.

En 2019, le Département a fait le choix d'augmenter le budget consacré aux personnes en situation de handicap de 7,2% compte-tenu de l'évolution à la hausse des demandes, parfois au détriment d'autres politiques. Dans le même temps, le Département est contraint par une baisse de dotation de l'Etat (-240 million d'euros depuis 2014) à laquelle se rajoute le pacte financier qui impose un plafond d'augmentation des dépenses à 1,2% maximum.

La MDA constate un gros problème de ruptures de parcours pour les personnes en situation de handicap accompagnées. Ainsi et malgré le manque de place, le Département lance des

initiatives en lien avec les associations, mais attend un soutien de l'Etat, à commencer par une véritable mise en œuvre de la simplification administrative annoncée. Actuellement, le nouveau formulaire Impact (20 pages obligatoires) pour le dépôt d'un dossier à la MDA imposé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ne facilite pas les choses…

En 2019, le Département va créer 250 places en établissement sans financement de l'Etat via les Agences Régionales de Santé. L'objectif est de passer de 300 personnes sous l'amendements Creton* à 150 environ et répondre au besoin des personnes en situation de handicap vieillissantes pour instaurer un parcours de vie complet.

Présentation des actions du gouvernement en cours, par Sophie Cluzel :

Tout d'abord, la Secrétaire d'Etat fait le constat d'une importante co-construction dans le territoire de l'Isère et confirme l'importance du raisonnement autour du parcours de vie. Elle rappelle aussi que nous sommes tous animés par la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale.

De nombreux freins existent encore pour y parvenir : éligibilité aux dispositifs, critères d'âge, etc. Quelques exemples de leviers pour y pallier :

- Simplification administrative à travers notamment de l'ouverture de droits « à vie » : Allocation Adultes Handicapés, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, Carte Mobilité Inclusion, etc.

  Augmentation au recours aux droits par une meilleure diffusion de l'information

Présentation des actions en cours :

- L'école accueillante et scolarisante avec des réponses diversifiées : la démarche consiste à faire rentrer le médico-social et les libéraux dans l'école et à appliquer les circulaires conjointes Education Nationale / Agence Régionale de Santé. L'objectif est d'acculturer tous les enfants de la République à vivre ensemble dès le plus jeune âge. La démarche doit être la même pour les crèches avec la possibilité de bénéficier du « bonus inclusif ». Ces mises en œuvre s'accélèrent actuellement et les travaux se poursuivent dans le cadre du projet de loi « Ecole de la confiance ».
- Développement de l'habitat inclusif (pour diminuer le nombre de personnes sous amendements Creton) avec des unités partagés et des mutualisations de Prestation de Compensation du Handicap. Dans la loi Elan, un budget est prévu pour les forfaits habitat inclusif.
- Réflexion sur l'arrêt des financements croisés Etat/Département
- Mise en œuvre de la « Démarche Territoire 100% inclusif » auprès des Départements : 30 Départements actuellement engagés dans la démarche
- Travaux dans le cadre de la conférence nationale du handicap (Cf. article sur le sujet en p. 3)

* Dispositif législatif permettant le maintien temporaire dans leur établissement de jeunes handicapés atteignant l'âge de 20 ans lorsqu'ils ont une orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées vers un établissement pour adultes mais sont dans l'attente d'une place.

Grand débat national « Inclusion et Handicap »

Dans le cadre du grand débat national engagé par le gouvernement, celui organisé à Grenoble avec la présence de Sophie Cluzel avait pour titre « Inclusion et handicap » et était organisé autour de 4 tables rondes qui ont abordé 4 thématiques : société inclusive, scolarité, emploi, activités de loisirs.
Plus de 200 personnes ont participé à ce débat et ont apporté leurs contributions. Les échanges ont été riches malgré des difficultés pour s'entendre dans cette salle bondée.
A l'heure où nous écrivons ces lignes, la synthèse est en cours de réalisation par des étudiants de Science-Po Grenoble. Elle sera diffusée sur le site internet du député Olivier Véran : www.olivier-veran.fr

En attendant cette synthèse que vous pourrez consulter en ligne, voici des extraits de l'intervention de la Secrétaire d'Etat au cours de ce débat ;

Concernant l'autisme :

- Le maître mot : l'intervention précoce. L'Etat travaille sur le développement et la mise en place de plateforme pour apporter des réponses aux familles dès les premiers signaux et avant même que le dossier MDPH ne soit déposé, avec un reste à charge 0 par les familles.
- Développement de l'accompagnement à la maison, notamment via les SESSAD spécialisés.
- Pour les 600 000 adultes autistes mal diagnostiqués : création d'équipes mobiles en cours pour évaluer et diagnostiquer ces adultes.

Concernant l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

- Audit national en cours pour les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui sera soumis au Parlement. Cela permettra d'avoir un état des lieux précis concernant les dépôts d'agendas.
- Développement des ambassadeurs de l'accessibilité par le recrutement de services civiques dans les collectivités

Concernant l'accessibilité des logements :

- Abaissement de l'obligation d'ascenseurs à partir de R+3 et non plus R+4 (Cf. article sur le sujet en p. 4).

Les échanges ont toutefois été tendus entre la salle et Mme Cluzel au sujet de l'article 64 de la loi élan qui fait passer de 100% à seulement 20% de logements immédiatement accessibles aux personnes handicapées dans les constructions neuves.

Concernant l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) :

- Chantier en cours pour une meilleure articulation entre l'AEEH et la Prestation de Compensation du Handicap.

Concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap :

- Mme Cluzel rappelle qu'aucune orientation ne peut être émise si le parent ne l'a pas demandé ou n'est pas d'accord avec les recommandations des professionnels.
- Souhait de l'Etat de créer une école de la confiance sur des cycles scolaires (et non sur une seule année).
- 340 000 élèves en situation de handicap scolarisés, soit +6% chaque année.
- Proposition des participants dans la salle de délocaliser des IME/IEM dans les écoles plus rurales qui voient le nombre d'élèves baisser et leur maintien remis en cause. Mme Cluzel va étudier la proposition en lien avec le Ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer.
- Concernant les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap : les recrutements se font désormais uniquement en contrats de droit commun, soit un contrat de 3 ans renouvelable une fois avec CDI au bout de 6 ans. L'objectif est désormais de travailler sur l'augmentation des temps de travail des AESH, qui sont trop souvent à temps partiel
- Création de pôles d'inclusions dans les groupes scolaires

Concernant l'emploi :

- Renforcement du dispositif d'emploi accompagné

Les chantiers à venir restent donc très importants et les combats de nos associations, pour une réelle mise en œuvre du droit et pour éviter toute érosion ou recul comme ce fut le cas ces derniers mois (loi Elan, gel du plafond de ressources pour les personnes handicapées en couple, suppression du complément de ressources, etc.), doivent rester fortement mobilisées et faire entendre leurs voix. Dans cette période de doute et d'inquiétude vis-à-vis des démarches en cours et à venir de la part du gouvernement, APF France handicap a décidé de se mobiliser au travers d'une action nationale (Cf. article p. 7)

Voilà déjà une année que je suis la Référente du service Mand'APF 38 au sein de la délégation APF France handicap.

Je soutiens les personnes qui souhaitent devenir employeur de leurs assistants de vie, et, j'accompagne à la défense des droits à compensation.

Durant toute cette année riche d'enseignement à vos côtés, vous avez été nombreux à vous questionner sur l'aide humaine :

- Qui finance l'aide humaine ?
- Qu'est ce que la P.C.H. (prestation de compensation du handicap) ?
- Je bénéficie de la P.C.H. mais comment se fait-il que mes heures d'accompagnement diminuent lors des révisions de mon plan d'aide ?
- Je bénéficie de l'ACTP (Allocation compensatrice tierce personne), y a t-il un avantage de choisir la P.C.H ?
- Pourquoi devenir employeur de mes assistants de vie ?
- Y a t-il des risques d'être l'employeur de mes assistants de vie ?
- Comment faire pour remplacer mon assistant de vie absent pour maladie ?
- Comment changer l'organisation de mon aide humaine ? (Passer du service prestataire au service mandataire ou en emploi direct ?
- Puis-je bénéficier d'un service prestataire et d'un service mandataire en même temps ?

Il y a eu tellement de questions que je ne peux pas toutes les citer.

Il m'a semblé nécessaire de vous donner de l'information afin que vous puissiez choisir ce qu'il vous convient.

Les services Mand'APF vous invite à venir les rencontrer le jeudi 6 juin 2019 de 14 à 17 H à la maison des associations, 6 rue Berthe de Boissieux à Grenoble.

Ce sera d'un moment d'information, de partage d'expériences et nous espérons vous donner une vision de l'aide humaine claire et rassurante.

Avant de nous quitter, nous partagerons ensemble un pot de convivialité.

Je serai à votre disposition à l'issue de cette rencontre, au sein de la délégation ou à votre domicile, pour vous apporter un complément d'information.

Catherine Lagier

Référente de service mandataire

Mand'APF 38

Mand'APF France handicap

ENTREE GRATUITE

Vous souhaitez :

- Comprendre et choisir l'organisation de l'aide humaine
- Obtenir plus de temps d'accompagnement
- Défendre vos droits PCH
- Obtenir la PCH

MAND'APF répondra à VOS QUESTIONS
Jeudi 06 juin 2019 de 14 a 17 h
6 rue berthe de boissieux-38000 GRENOBLE

APF France Handicap est une association qui, depuis plus de 80 ans se mobilise par le biais de la délégation de l'Isère pour défendre les droits et accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches au quotidien.

APF France handicap
Association reconnue d'utilité publique

Son histoire

On se souvient aujourd'hui de lui comme du président assassiné au faîte de sa gloire, alors que le monde entier était sous le charme de ce bel américain, moderne et si charismatique.

Pourtant, sous ce visage constamment hâlé et ce dynamisme qui s'exprime aussi bien au plan professionnel que personnel, on trouve un homme qui a atrocement souffert, depuis sa plus tendre enfance. Dès sa naissance, John F. Kennedy (JFK) est très fragile : il attrape toutes les infections et maladies qui passent. Il souffre constamment de diarrhées et autres problèmes intestinaux, son dos lui fait déjà très mal.

En 1941, il veut s'engager dans l'armée mais il est déclaré inapte à cause de son dos fragile. Son père intervient et lui permet ainsi de s'enrôler dans l'US navy. Son bateau se fait couper en deux par un ennemi japonais. JFK est blessé au dos mais il parviendra tout de même à sauver et mettre en sécurité plusieurs soldats, ce qui lui vaudra les honneurs.

Quelques années plus tard, alors que JKF est entré en politique et qu'il a fondé une famille, la maladie le rattrape. **Il est gravement malade et on finit par diagnostiquer la pathologie dont il souffre** : c'est la maladie d'Addison, souvent fatale à l'époque. Ses glandes surrénales fonctionnent mal et entraînent des déficits importants, qui provoquent notamment de l'ostéoporose. Au début des années 1950, il doit se faire opérer à plusieurs reprises, on lui pose notamment des plaques et des vis pour maintenir sa colonne vertébrale.

Pourtant il se relève et en 1960, il se déclare candidat démocrate à l'élection présidentielle. **Il est élu le 8 novembre de la même année et devient, à 43 ans**, le plus jeune président élu aux Etats-Unis. S'ensuivent trois années où JFK doit redoubler d'énergie pour mener ses différents combats, pendant que la maladie d'Addison continue de lui ronger le dos, les os et les forces.

Pour tenir, **JFK doit prendre des médicaments** : la cortisone, Anti-dépresseurs, antidouleurs tels que la méthadine, hormones thyroïdiennes, opium et amphétamines pour que le cerveau tienne le coup... Bref, un cocktail explosif qui lui permet de déployer une énergie hors du commun malgré les symptômes de la maladie.

La maladie d'Addison, qu'est-ce que c'est ?

C'est **un dysfonctionnement des glandes corticosurrénales** (qui se situent dans la région des reins). Elle entraîne une production insuffisante voire une non production de cortisol et d'aldostérone, deux hormones indispensables au corps humain. Sur le long terme, elle entraîne une très grande fatigue, des troubles digestifs, de l'hypotension, une coloration brunâtre de la peau. Dans le cas de JFK, la maladie d'Addison fut également responsable d'une ostéoporose. Autrefois, **cette maladie pouvait être mortelle**. Aujourd'hui, le traitement est simple et permet à la personne malade de mener une vie totalement normale : il lui suffit de prendre des hormones de substitution, qui assurent le rôle de celles qui ne sont plus produites par les glandes corticosurrénales.

Ce que la maladie a changé dans sa vie de politicien.

La souffrance physique de JFK a forcément dû avoir des répercussions sur sa vie professionnelle. Mais l'on doit bien admettre que si tel fut le cas, il n'en est jamais rien paru. **Il semble que le président Kennedy se soit surpassé, oubliant d'écouter les signaux que lui envoyait son corps**.

Une opération brioche réussie !

- **Ce mois de mars a eu lieu notre traditionnelle vente de brioches dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées.**

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nos équipes de bénévoles ont tenu des stands de vente de brioches. L'hôpital Sud, la clinique Rocheplane et le CHU de la Tronche les ont accueillis entre le 11 et 18 mars dernier. De nouveaux partenariats se sont développés, puisque le CEA et l'entreprise Alpagel d'Echirolles nous ont soutenus pour cette action. Et d'autres se pérennisent avec les œuvres sociales d'HP, Spartoo, SAMES, la Caisse d'Epargne, la SDH et les Etablissements Médicaux Sociaux de d'APF France handicap.

Plus de 2500 brioches ont été vendues par la délégation et l'antenne de Vienne sur les stands grâce à la mobilisation des bénévoles. A ce sujet, plus de 40 bénévoles se sont relayés, avec la participation des jeunes en service civique d'Unis-Cité.

Nous tenions à remercier l'ensemble des bénévoles et adhérents, les Etablissements et Services Médicaux Sociaux et les partenaires extérieurs pour leur soutien au cours de cette action !

- APF France handicap organise à nouveau une grande vente de déstockage de tissus le 29 et 30 Mars 2019, de 10h00 à 18h00, parking de la gare, local APF, 8 route de Saint Jean de Bournay à Bourgoin-Jailleu. De nombreux tissus de qualité pour vos ateliers couture, créations projet scolaire et culturel.

C'est tissus sont vendus au prix de 5€ le kilo (entre 10et 20 mètres par rouleau). Prix initial du tissus entre 20 et 30€ le mètre ! Une très bonne affaire, tout dois disparaitre !

Les sommes récoltés serviront à financer directement toutes les initiatives en faveur des personnes en situation de handicap.

Le rallye moto reprend la route le 25 mai !

- **Pour sa 22ème édition, notre traditionnel rallye moto promet d'être exceptionnel !**

Cette année, nous changeons de cap direction le Grésivaudan. Nous prendrons la route au départ de Carrefour de Meylan avec trois arrêts: Crolles, Goncelin et Domène pour faire une pause et vendre nos délicieuses brioches.

Et pour les festivités à l'anneau de vitesse, nous prévoyons d'organiser une bourse moto et un concert de rock l'après-midi !

Pour vous inscrire, un bulletin d'inscription est joint à ce courrier. La date limite de réponse est avant le 3 Mai.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Charlène au 04 76 43 13 28 ou charlene.moine@apf.asso.fr

SAMEDI 25 mai RALLYE MOTO APF France handicap

2e édition du Trail APF, samedi 15 juin

- **Le trail APF 2018 a été un succès, nous avons alors décidé d'organiser une 2e édition.**

Elle aura lieu le **samedi 15 Juin 2019** au Sappey-en-Chartreuse. Ce trail réunissant 350 coureurs sur deux parcours différents, un de 8km (adapté aux joëlettes) et le second de 13 km, a pour objectif de passer un moment convivial en famille ou entre amis !

Trail APF

Il est ouvert à l'ensemble de la population, dont les personnes en situation de handicap, mêlant le dépassement de soi ainsi que la découverte d'un paysage à couper le souffle.

En espérant vous voir aussi nombreux que l'année dernière !
En attendant, n'hésitez pas à découvrir notre site en ligne **trail-apf.fr** dans lequel vous pourrez vous inscrire pour le trail.

La randonné de Vienne recommence !

- **APF France handicap antenne de Vienne organise le dimanche 31 mars une randonnée pédestre dans les bois de Reventin Vaugris.**

Les départs et les inscriptions sont de 8 h à 14 h à la salle d'Animation Rurale (centre village). 4 circuits sont proposés : 8, 14, 18, 28 km ravitaillements sur les parcours.

Les inscriptions sont de 6 € pour les adultes et 3 € pour les enfants de moins de 12 ans. Sur place buvette et vente de gâteaux. Venez nombreux soutenir notre association. Pour de plus amples renseignements vous pouvez nous contacter par mail a dda.38@apf.asso.fr ou au 04.74.85.71.09.

Retour sur les loisirs de l'antenne de Vienne

- Fin février le groupe de Vienne a profité de la chaleur printanière pour se rendre au Village de Marque à Villefontaine. Entre shopping et balade les 5 adhérents et les 3 accompagnateurs ont bien profité de cette après-midi.

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les prochaines sorties au départ de Vienne : au 04 74 85 71 09 ou par mail: dda.38@apf.asso.fr

Cours atelier Pastel

- 1 fois par mois les adhérents de Vienne révèlent leurs sens artistiques au cours de l'atelier Pastel.

Leur réalisation sont vendu au format carte postal **au prix de 2€** au profit de l'association.

N'hésitez pas à nous contacter pour commander ou pour avoir plus d'informations.au 04 74 85 71 09 ou par mail: dda.38@apf.asso.fr

Une journée sous le signe de la gourmandise !

- **Le samedi 9 Mars, nous avons organisé une journée à la cité du chocolat à Tain l'Hermitage dans la Drôme.**

Ce fut un plaisir de réaliser cette journée car nous avons passé un excellent moment autour du CHOCOLAT. La visite nous a permis de découvrir la vérité sur ce qu'on croyait savoir : le chocolat blanc est-il du chocolat ? comment est né le chocolat brun ?

Une journée qui a ravie les adhérents présents !

Un atelier informatique à la délégation

Places limitées

- **27 mars: Initiation au traitement de texte**

10 avril : Transfert des données entre l'ordinateur et le téléphone portable

En partenariat avec l'association SEP Rhône-Alpes Dauphiné, la délégation organise un atelier informatique pour les adhérents. Camille et Cinthya vous guideront.
Chaque séance dure 2h, de 14h à 16h avec un thème de travail.
Nous prendrons également du temps pour répondre à vos questions hors thème.

Attention, les prochains ateliers se dérouleront à la maison des associations, salle 100, 6 rue Berthe de Boissieux à Grenoble.

C'est parti pour un après-midi de folie !

- **Rendez-vous à la délégation le Mardi 26 Mars pour un après-midi de Karaoké !!**

De 14h à 16h Gratuit adhérents, 3€ non adhérents, Inscriptions auprès de Manon au 04 76 43 13 28 ou manon.grail@apf.asso.fr

Cuisinons ensemble !

- **Le Jeudi 4 Avril**, venez cuisiner de bonnes crêpes (salées/ sucrées) et les déguster ensemble !

Tarifs : 5€ adhérents et 7€ non-adhérents

Inscriptions auprès de Manon avant le 29 Mars au 04.76.43.13.28 ou manon.grail@apf.asso.fr

Soirée Hawaïenne le 25 Avril !

- **Nous vous embarquons pour les tropiques…**

En attendant le début de l'été, nous vous proposons une soirée sous les tropiques avec cocktails, salades, fruits frais et musiques d'ambiance.

Tarifs : 9€ adhérents et 13€ non-adhérents

Pour participer, contactez Manon avant le 18 Avril au 04.76.43.13.28 ou manon.grail@apf.asso.fr

Activités sportives organisées par le Comité Handisport de l'Isère

Handi Sport
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT DE L'ISÈRE

RANDO POUR TOUS

Mercredi 10 Avril 2019 au Lac de Paladru

Cette randonnée, quel que soit votre façon de vous déplacer, est adaptée à tous ! N'hésitez pas à vous inscrire, si besoin des joelettes pourront être mise à votre disposition. C'est également l'occasion de créer de liens et d'avoir véritables échanges., mais aussi d'observer le milieu naturel et de partager des connaissances.

3 CIRCUITS DE RANDONNEE :

PETIT PARCOURS A : **4,6 km** en aller/retour vers le marais puis jusqu'à la plage (62m dénivelé), Accessible à tous, Départ 10h30 / 11h / 11h30
PARCOURS MOYEN B : **4,8 km** (130m dénivelé) Départ 10h15 / 10h45 / 11h15
GRAND PARCOURS C : **8 km** (240m dénivelé) Réservé aux joëlettes et bons marcheurs Départ unique 10h00 avec Ballalama

PROGRAMME
09h30 - 10h00 : Rassemblement sur la plage de Paladru - (Prévoir une arrivée sur place à 9H)
12h00 - 13h30 : Arrivée des participants et repas (tirés du sac)
14h00 - 16h00 : Nombreuses animations

INSCRIPTIONS : **Avant le 03 avril 2019** - Auprès du Comité Handisport de l'Isère

IL VOUS SERA DEMANDÉ :

Une participation financière de 2€ (participants et accompagnateurs) **à régler** sur place. Merci de prévoir l'appoint.

Un CERTIFICAT MÉDICAL de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre (ou à la pratique des activités physiques et sportives) est obligatoire, pour ceux qui ne sont pas licenciés.

Prévoir gourdes et vêtements adaptés à la météo !!!

COUPE DEPARTEMENTALE DE SARBACANNE

A Vizille le jeudi 16 mai 2019

ROUES AVENTURE

Samedi 22 et dimanche 23 juin 2019

VTT et FTT sur le plateau du Vercors, nuit en refuge au bivouac. Plus d'infos dans les mois à venir …

Renseignement et inscription au Comité Handisport de l'Isère téléphone : 04 38 02 00 41
Par mail : cd38@handisport.org

- **26 Mars :** Après-midi Karaoké
- **27 Mars :** Informatique : Initiation au traitement de texte
- **29-30 Mars :** Bourses aux tissus
- **31 Mars :** Randonnée de Vienne
- **1 fois par mois,** cours de l'atelier pastel à Vienne
- **4 Avril :** Venez cuisiner de bonnes crêpes
- **10 Avril :** Informatique, transfert des données entre l'ordinateur et le téléphone portable
- **10 Avril :** Randonnées pour tous à Paladru
- **16 Avril :** Coupe départementale de sarbacane
- **5 et 12 Avril :** Les sorties fauteuils ski se terminent
- **25 Avril :** Soirée Hawaïenne
- **3, 10 et 17 Mai :** Sorties nature les vendredi dans le Vercors (ou tout autre massif suivant la météo)
- **7 au 14 Mai :** Action militante nationale d'APF France handicap
- **25 Mai :** 22ème Rallye moto
- **Juin :** Conférence Nationale du Handicap
- **6 Juin :** Réunion pour Mand'APF 38, maison des associations
- **le 7 et le 21 Juin :** Rando nature le vendredi en Chartreuse.
- **15 Juin :** 2ème Trail APF, nouveauté pour cette année, un parcours adapté aux fauteuils manuels et électriques sera mis en place avec la découverte du patrimoine et de la nature !
- **22 et 23 Juin :** Roue pour Tous

Une date pour une initiation à la voile adapté est à l'étude en ce moment. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous le faire savoir au plus tôt.

En juin, un grand évènement se déroule à Grenoble : La coupe du monde de Football féminin ! Si vous êtes intéressés pour aller voir un match, contactez-nous !

04 76 43 13 28 - dd.38@apf.asso.fr

Contacts - Bon d'adhésion

Une équipe de délégation

Directeur Territorial des Actions Associatives : Mattieu VILLARET

Assistante Territoriale : Christel DI RAGO

Comptable : Brigitte GUIENNET

Agents Associatifs : Thierry ROLLAND, Richard GARAMBOIS, Diane DELAYE

Chargé de mission communication : Cyril LELY

Chargées du Développement des Actions Associatives / réseau bénévoles : Charlène MOINE
Et Lorène CORMORAND

Services civiques : Cinthya FERRAND, Manon GRAIL

Conseil Juridique : Taduy DZUNG

Assistant social : Bernard EPALLE

Permanence du service social :
Grenoble : Mercredi : 13h30-17h30
Bourgoin : 1er Jeudi du mois : 9h30-12h
Voiron : 2ème Jeudi du mois : 9h30-12h
APF Industrie : Mardi : 14h-17h

Une antenne à Vienne

2, place du 19 Mars 1962 38200 Vienne
Tel: 04 74 85 71 09

Chargée du Développement des Actions Associatives : Sophie GONNET

Agent Associatif : Marie-Claude BORDE

Service civique : Alexia JOURNOUD

Le Conseil Départemental

Chantal VAURS
Georgette HANZO
Victor MENEGHEL
Yvon MOTTIN
Léonie ROGER
Chloé CACAUD
Gontrand LIOT
Céline MOROSOFF
Sophie VILLE

Membres associés :
Daniel GROS
Jean-Pierre NICOLAS
Catherine MIMERET

Le Conseil APF de Région

Titulaire : Chantal VAURS

Suppléante : Léonie ROGER

Les correspondants APF

Echirolles : Marc FINOT : 04 76 09 50 15

Bourgoin : Chantal VAURS : 04 74 97 38 23

Fontaine : Monique COURBIN : 04 76 26 73 69

Accueil Standard

Anne-Marie, Christian, Nathalie
Amandine, Jérôme, Thierry

Une vingtaine de bénévoles travaillent régulièrement avec nous

Merci à eux !

Handisère / Sortie tous les 3 mois
Saisie PAO: Cyril LELY
Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

APF France handicap

Bon d'adhésion et/ou d'abonnement *FAIRE FACE* nouvelle formule 2019

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

1. ☐ **adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour un an au magazine *FAIRE FACE*** **au prix de spécial de 47 €** — DHNA18+A2F22 ____ €

OU

2. ☐ **adhérer pour un an à APF France handicap à 25 € *** (prix de l'adhésion seule, sans abonnement) — DHFN18 ____ €

OU

3. ☐ **Cotisation familiale** (tarif dégressif) Contactez votre délégation pour en savoir plus — 2AFN18 ____ €

OU

4. ☐ **1ère cotisation gratuite pour les moins de 25 ans** (justificatif à joindre avec votre bulletin) — DHJA18 0 €

OU

5. ☐ **1ère cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH)** (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec le bulletin) — DHHFH 0 €

TOTAL de mon règlement : ____ €

* Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % de leur montant dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

FDD2018 — **L'adhésion est individuelle**

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 06 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.